

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :
Objet : Contrat Local Sécurité :
C.I.P.D

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjoints,

Désignation des représentants.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés : Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Neuville-sur-Saône, dans l'optique de la signature d'un Contrat local de Sécurité, a mis en place un *Comité Communal de Prévention de la Délinquance*.

Il explique que l'avancement des travaux dans ce domaine a conduit à envisager l'intégration de Genay au CCPD de Neuville-sur-Saône qui deviendrait alors intercommunal.

Il indique que cette proposition est justifiée par le territoire choisi pour le Contrat Local de Sécurité qui regroupe les deux communes de Neuville-sur-Saône et Genay.

Il explique par ailleurs, qu'il convient de désigner, par vote à bulletin secret, les représentants de la commune à cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 1999 portant création d'un Comité Communal de Prévention de la Délinquance,
- Considérant le territoire choisi pour le Contrat Local de Sécurité qui regroupe les communes de Neuville-sur-Saône et de Genay,



- Donne son accord à l'intégration de Genay au CCPD de Neuville-sur-Saône qui alors, deviendra intercommunal,
- Mandate à cet effet Monsieur le Maire pour procéder à toutes les démarches relatives à cette affaire,
- Fixe à 3 le nombre des représentants de la Commune au C.I.P.D. ainsi formé,
- Procède à l'élection qui donne les résultats suivants, le vote se déroulant à bulletin secret :

Votants : 27
Exprimés : 27
Paul LAFFLY : 27
Valérie GLATARD : 27
Nathalie LABASOR : 27

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001
Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 30 octobre 2001
- de la publication le 31 octobre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 30 octobre 2001